



DEVIATION DU RD 50A – RUES DU VILLAGE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

A l'occasion du Chôlage

République Française

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
VALENCIENNES

COMMUNE DE VICQ

Nous, Maire de la Commune de VICQ,

Vu le Code des Communes,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents à l'occasion du chôlage du **samedi 25 février 2023**.

ARRETONS

Article 1 : Pour permettre le déroulement de la manifestation du samedi 25 février 2023 de 8h30 à 18h00 les rues du village seront neutralisées dans les deux sens de circulation et le stationnement sera interdit. L'accès des riverains et les transports réguliers seront autorisés.

Article 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers, des panneaux de type B1, M9, K8, KCI, KD42a, KD73, KD22a indiqueront la déviation et la restriction de stationnement.

Article 3 : La déviation de la circulation se fera en empruntant la rocade du RD 935 – RD 50N.

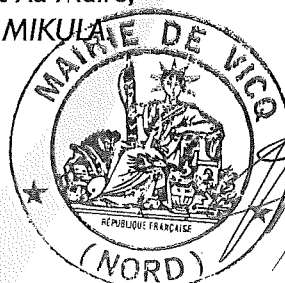
Article 4 : La signalisation de la déviation et la restriction de stationnement sont conformes aux textes et règlements en vigueur et seront mises en place sous la responsabilité des services municipaux.

Article 5 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur, dès la pose de la signalisation visée aux articles précédents. Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Responsable de la subdivision départementale de VALENCIENNES,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de VALENCIENNES
- Monsieur Le Maire d'ONNAING,
- Monsieur Le Maire de FRESNES SUR ESCAUT,
- Monsieur Le Maire de QUAROUBLE,
- Monsieur le Président de SUEZ,
- Monsieur Le Président Valenciennes Métropole
- Monsieur Le Président de l'Association « Les Joyeux Chôleux ».

L'Adjoint Au Maire,
Pierre MIKULA



Commune membre

Mairie de Vicq

Département du nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq

Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33